



DÉCLARATION D'ACCESSIBILITÉ

L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) s'engage à rendre son internet accessible conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

Pour permettre à ses différents services de satisfaire à cette exigence, l'ANCT réalise plusieurs actions :

- sensibilisation et formation des personnels à l'accessibilité ;
- prise en compte de l'accessibilité tout au long du cycle de vie des projets ;

Cette déclaration d'accessibilité s'applique au Portail eSynergie (https://synergie-europe.fr/e_synergie/).

ÉTAT DE CONFORMITÉ

Le portail eSynergie est en conformité partielle avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité WCAG 2.1; en raison des non-conformité(s) et/ou des dérogations énumérées(s) ci-dessous.

RÉSULTATS DES TESTS

L'audit de conformité réalisé par le groupement axYus / CGI révèle que :

- Plus de 60 % des critères WCAG 2.1 (sur lequel s'appuie le RGAA), sont respectés.
- Un audit externe RGAA complet sera planifié ultérieurement.

CONTENUS NON ACCESSIBLES

Non-conformité

Les contenus listés ci-dessous ne sont pas accessibles pour les raisons suivantes.

Navigation au clavier seul :

- Accordéon inaccessible au clavier (notamment l'accordéon pour accéder aux informations concernant les cookies sur la page de connexion) ;
- Les calendriers javascripts ne sont pas navigables ;
- La fenêtre de sélection de la codification n'est pas navigable au clavier (alors que c'est bien le cas, avec lecteur d'écran comme NVDA) ;



- La fenêtre de sélection de la catégorie juridique n'est pas navigable au clavier (alors que c'est bien le cas, avec lecteur d'écran comme NVDA) ;
- Les cases à cocher ne sont pas sélectionnables au clavier dans les écrans suivants :
 - La fenêtre d'ajout d'un nouveau SIRET ;
 - L'écran de création/gestion d'un nouvel utilisateur pour la sélection des caractéristiques du compte : auditeur, gestionnaire et actif ;
 - La délégation des demandes à un nouvel utilisateur pour la sélection d'une demande ;
 - La fenêtre popup d'un poste de dépenses pour indiquer que « Le périmètre du poste constitue un ou des marché(s) public(s) » ;
- Les boutons radio ne sont pas sélectionnables au clavier dans les écrans suivants :
 - La sélection du statut d'opération standard ou Marché Public (étape 3 de la DS) ;
 - La sélection de l'échéancier (étape 4 de la DS) ;
 -
- Les boutons d'actions ne sont pas sélectionnables au clavier dans les écrans suivants :
 - L'ajout/modification de dépenses supplémentaires n'est pas possible au clavier seul (DP étape 3) ;
 - Tableau de ressources supplémentaires, les actions d'accès au détail et suppression de la ligne ne sont pas possibles au clavier seul (DP étape 4) ;

Lecture par l'assistant vocal :

- Captcha visuel (caractère non lisible par l'assistant vocal)
- Les liens images ne comportant pas de texte ne sont pas lus par l'assistant vocal (exemple : les liens vers les réseaux sociaux, la homepage, la croix de fermeture des fenêtre pop-up)

Dérogations pour charge disproportionnée

Les couleurs d'arrière-plan et de premier plan n'ont pas un rapport de contraste suffisant. Remarque généralisée à l'application entière, sujet éventuellement à intégrer dans un chantier refonte de la charte graphique.

Contenus non soumis à l'obligation d'accessibilité

L'administration (backoffice) ciblant la population des agents des autorités de gestion n'est pas soumise à l'obligation d'accessibilité du Portail eSynergie.



ÉTABLISSEMENT DE CETTE DÉCLARATION D'ACCESSIBILITÉ

Cette déclaration a été établie le 15 mai 2022.

Technologies utilisées pour la réalisation du site web :

- HTML5
- CSS
- JavaScript

Agents utilisateurs, technologies d'assistance et outils utilisés pour vérifier l'accessibilité

Les tests des pages web ont été effectués avec les combinaisons de navigateurs web et lecteurs d'écran suivants :

- Chrome : Version 101.0.4951.41 (Build officiel) (64 bits)
- Firefox : 99.0.1 Firefox Release April 12, 2022
- NVDA : 2021.3.5

Les outils suivants ont été utilisés lors de l'évaluation :

- NVDA : 2021.3.5
- Lighthouse (Chrome 101)

Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité

- [Indiquer la liste des pages qui ont été testées]
- Mode non connecté :
 - Page d'accueil
 - Page de login
 - Page d'orientation dans les programmes
 - Page d'inscription
 - Page de support (mode non connecté)
 - Page des actualités
- Mode connecté :
 - Page d'accueil avec les portlets
 - Mon suivi enrichi
 - Tableau de bord enrichi
 - Gestion des utilisateurs
 - Demande de subvention 1420
 - Demande de paiement 1420
 - Demande de subvention 2127



- Demande de paiement 2127
- Moteur de recherche des demandes
- Infos compte (de mon compte utilisateur)
- Profil formulaire (de mon organisation)
- Infos organisation

RETOUR D'INFORMATION ET CONTACT

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez contacter le responsable du site internet pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

- **Envoyer un message, via le formulaire de support :**

https://synergie-europe.fr/e_synergie/support/accueil.do?csrf=Al6pcFZ5lb9HIkbEb3FscdNkUD7IHuhNB4J6Xuh3zGsoB2zi0W

- **Contacteur** Direction de programme du projet SYNERGIE à l'ANCT :
 - Directeur de programme SYNERGIE : Frédéric PAILLASSARD
 - <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/contactez-nous-19>

VOIES DE RECOURS

Cette procédure est à utiliser dans le cas suivant.

Vous avez signalé au responsable du site internet un défaut d'accessibilité qui vous empêche d'accéder à un contenu ou à un des services du portail et vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante.

- Écrire un message au Défenseur des droits (<https://formulaire.defenseurdesdroits.fr/>)
- Contacter le délégué du Défenseur des droits dans votre région (<https://www.defenseurdesdroits.fr/saisir/delegues>)
- Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre)
Défenseur des droits Libre réponse 71120 75342 Paris CEDEX 07